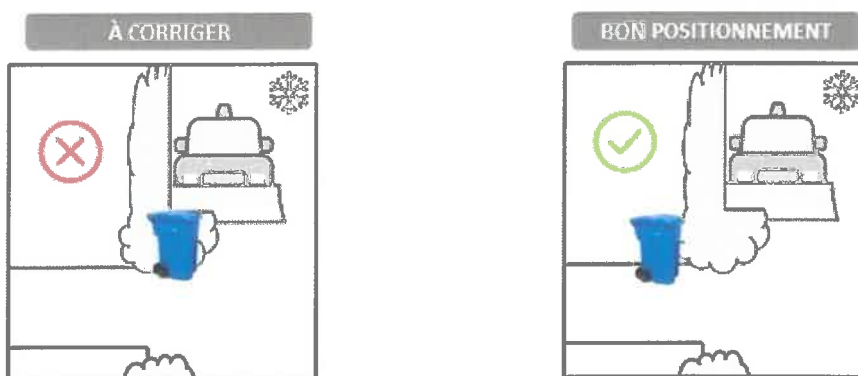


LA DISPOSITION DE VOS BACS : C'EST IMPORTANT !

Afin de préserver en bon état et éviter les bris de vos bacs roulants, il est important de les disposer correctement. Voici un rappel des bonnes pratiques à respecter :

- Positionnez vos bacs **dans votre entrée**, en bordure de la rue (et non **dans** la rue) entre 19 h la veille et 6 h le jour de la collecte;
- Orientez les roues et poignées de vos bacs **vers votre propriété** (et non **vers** la rue);



- Laissez libre accès aux opérations de soulèvement mécanique (aucun véhicule ou autre objet ne doit bloquer l'accès ni obstruer le couvercle);
- Prévoyez un espace de 30 centimètres (1 pied) entre chaque bac;
- Assurez-vous de fermer complètement vos bacs : les couvercles à moitié ou complètement ouverts risquent d'être endommagés;
- Ne disposez pas de déchets excédentaires en dehors des bacs ou sur les couvercles : ils ne seront pas ramassés;
- Retirez les bacs le plus rapidement possible après la collecte, le jour même;
- Récupérez et compostez davantage !

Petits trucs hivernaux :

- Disposez vos bacs le matin de la collecte seulement : vous faciliterez les opérations de déneigement et éviterez leur renversement;
- Ne placez jamais vos bacs derrière les bancs de neige : ils doivent être facilement accessibles par l'opérateur;

Tous les bacs roulants sont la propriété de chacun des propriétaires et ne sont pas liés à votre résidence. Si vous déménagez, vous pouvez les emporter. Il est du ressort du propriétaire de faire l'achat de ses bacs, le cas échéant, et de veiller à leur entretien.